

 **COSMOS 310**  
***Barre de coupe***  
***3.00m+1.00m***



**NOTICE ORIGINALE**  
**D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN**

Cher utilisateur,

Nous vous remercions de votre confiance et espérons que votre équipement de taille vous donnera entière satisfaction.

Les quelques minutes que vous accorderez à la lecture de cette notice vous permettront :

- D'utiliser pleinement les performances de votre équipement de taille,
- De préserver sa longévité,
- De travailler en toute sécurité.

Cette notice contient la description de l'utilisation et de l'entretien de l'équipement de taille sous sa configuration la plus large. Par conséquent, la version de base du Lamier et de ses accessoires peut varier. Pour plus d'informations sur les niveaux d'équipements disponibles sur le marché, prendre contact avec votre revendeur le plus proche.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre revendeur.

Lors de la livraison de votre équipement de taille, votre revendeur vous a remis une fiche de mise en route. Dans le cas où le revendeur aurait omis de vous remettre ce document, vous devez impérativement le lui réclamer. Ce document vous sera nécessaire pour toute intervention sous garantie.

La fiche de mise en route indique :

- Si la notice d'utilisation et d'entretien comprenant le certificat de conformité CE vous a été remis.
- Si le manuel de pièces de rechange vous a été remis.
- Si vous avez été informé des conditions d'utilisation et averti des règles de sécurité à respecter.

Dans le cas où l'une de ces obligations aurait été omise, il vous appartient de prendre immédiatement contact avec votre revendeur.

# Sommaire

<b>I-</b>	<b>DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ relative aux matériels soumis à auto certification</b>	<b>3</b>
<b>II-</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
2-1/	Caractéristiques et mises à jour de la notice	4
2-2/	Conservation de la notice	4
<b>III-</b>	<b>UTILISATION CONFORME A L'USAGE PRÉVU</b>	<b>5</b>
<b>IV-</b>	<b>EXPLICATION DES SYMBOLES</b>	<b>6</b>
4-1/	Signification des symboles présents dans cette notice	6
4-2/	Signification des symboles présents sur l'équipement de taille	6
<b>V-</b>	<b>LOCALISATION DE LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE</b>	<b>7</b>
<b>VI-</b>	<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ</b>	<b>8</b>
6-1/	Consignes de sécurité générale	8
6-2/	Vérification de conformité de l'équipement d'élagage avant chaque mise en route	8
6-3/	Inspection préalable de la zone de travail	8
6-4/	Caractéristiques du sol sur lequel évolue le porteur	8
6-5/	Consignes générales de travail	9
6-6/	Consignes de sécurité sur chantier	9
6-7/	Consignes d'entretien	11
6-8/	Contre-indications	12
<b>VII-</b>	<b>DESCRIPTIF DU MATERIEL</b>	<b>13</b>
7-1/	Appellation des composants principaux	13
7-2/	Caractéristiques techniques	16
7-3/	Bruit aérien	17
<b>VIII-</b>	<b>ÉLÉMENTS INCLUS A LA LIVRAISON</b>	<b>18</b>
<b>IX-</b>	<b>INSTALLATION DE LA COSMOS 310</b>	<b>19</b>
<b>X-</b>	<b>TRAVAIL AVEC L'EQUIPEMENT DE COUPE</b>	<b>20</b>
10-1/	Déplacement du porteur avec l'équipement d'élagage	20
10-2/	Balisage du chantier	20
10-3/	Inspection de la zone de travail	20
10-4/	Rappel des consignes de sécurité au personnel de chantier	20
10-5/	Choix de la portée sur le tube support	20
10-6/	Fonctionnement du boîtier de commande	20
10-7/	Mise en marche de la barre de coupe	21
10-8/	Travail avec la Cosmos	21
10-9/	Choix de la vitesse d'avancement au travail	21
<b>XI-</b>	<b>DISPOSITIFS DE SECURITE CONTRE LES CHOCS</b>	<b>22</b>
<b>XII-</b>	<b>EN FIN DE TRAVAIL</b>	<b>23</b>
<b>XIII-</b>	<b>ENTRETIEN ET REGLAGES</b>	<b>24</b>
13-1/	Graissage	24
13-2/	Serrage des vis classe 8.8	25
13-3/	Entretien	26
<b>XIV-</b>	<b>ÉLIMINATION DES DÉCHETS</b>	<b>26</b>
<b>XV-</b>	<b>CONDITIONS DE GARANTIE</b>	<b>27</b>

# I- DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ relative aux matériels soumis à auto certification

## **II- INTRODUCTION**

Cette notice décrit les conditions d'utilisation, d'entretien. Elle fait partie intégrante du Lamier. Elle définit le but pour lequel l'équipement de taille a été construit, et contient les renseignements nécessaires afin de garantir une utilisation correcte et sûre.

L'équipement de taille est destiné à un usage professionnel, et seul un personnel spécialisé peut l'utiliser. Son utilisation est interdite aux mineurs, aux personnes dont les conditions physiques ou psychiques sont altérées, ainsi qu'aux personnes n'étant pas suffisamment informées et formées.

### **2-1/ Caractéristiques et mises à jour de la notice**

Tout le support technique et descriptif contenu dans cette notice est la propriété exclusive de la société COUP'ECO qui en interdit la reproduction, complète ou partielle, sauf autorisation et approbation écrite de sa part.

Le contenu de cette notice peut faire l'objet de modifications sans préavis. La société COUP'ECO se réserve le droit d'apporter à tout moment les éventuelles modifications qu'elle jugera opportunes en vue d'une amélioration du Lamier, ou pour toute exigence au niveau constructif ou commercial. Les illustrations et données techniques figurant dans cette notice peuvent ne pas correspondre précisément à votre Lamier. Les conditions d'utilisations demeurent toutefois inchangées.

### **2-2/ Conservation de la notice**

Cette notice doit être conservée soigneusement dans un endroit approprié, afin de garantir son état. Elle doit être facilement accessible à toute personne autorisée à la consulter. La notice est un document important qui accompagne l'équipement de taille, et tous les utilisateurs doivent être responsables de sa bonne conservation. Transmettez-la au nouveau propriétaire en cas de revente.

### III- UTILISATION CONFORME A L'USAGE PRÉVU

L'équipement de taille, est conçu pour les travaux de coupe de branches, comme les bordures de champs, lisières, chemins d'accès, arbres fruitiers, haies bocagères...

Il coupera tous types d'essences de bois, feuillus ou résineux, qu'ils soient vert ou sec.

Les branches des arbres et des haies sont coupées franchement, sans déchiquetage ni broyage. Cette technique limite le développement des maladies et favorise une saine reprise de végétation.

N'utiliser que des équipements de coupe (lames, plateaux fléaux) recommandé par S.A. COUP'ECO.

Toute autre utilisation est interdite. Le constructeur décline toute responsabilité en cas de dommage résultant d'une utilisation non conforme. Observer impérativement les mesures de maintenance et d'entretien prescrites dans cette notice.

L'utilisateur du Lamier est responsable en cas d'accident ou de dommages causés à des tiers ou à des biens appartenant à des tiers.



**Il est formellement interdit d'utiliser le  
Lamier pour faucher ou débroussailler.**



**Il est formellement interdit de travailler avec  
le Lamier en marche arrière.**

## IV- EXPLICATION DES SYMBOLES

### 4-1/ Signification des symboles présents dans cette notice

Les symboles suivants sont utilisés dans la présente notice pour attirer l'attention sur des risques particuliers.



Avertissement.  
Ces symboles signalent  
des risques particuliers.



Interdiction.  
Ces symboles signalent  
des actions interdites.



Le port des gants de  
protection est obligatoire.



Le port de chaussures de  
sécurité est obligatoire.



Le port d'un casque de  
chantier est obligatoire.



Le port d'un casque de  
chantier, de protection  
auditive et de lunettes de  
protection est obligatoire.

### 4-2/ Signification des symboles présents sur l'équipement de taille

Les symboles suivants sont apposés sur l'équipement de taille afin de signaler des risques particuliers.



#### **Outils rotatifs !**

Des objets et des débris sont susceptibles d'être projetés.  
Maintenir une distance de sécurité par rapport au lamier.



Le port d'un casque de chantier, de protection  
auditive et de lunettes de protection est  
obligatoire.



#### **Risque de coupures !**

Les lames de scies sont des outils coupants.  
**Attention !** A leur manipulation et lors de la taille.



#### **Risque de coupures !**

Les couteaux sont des outils coupants.  
**Attention !** A leur manipulation et lors de la taille.

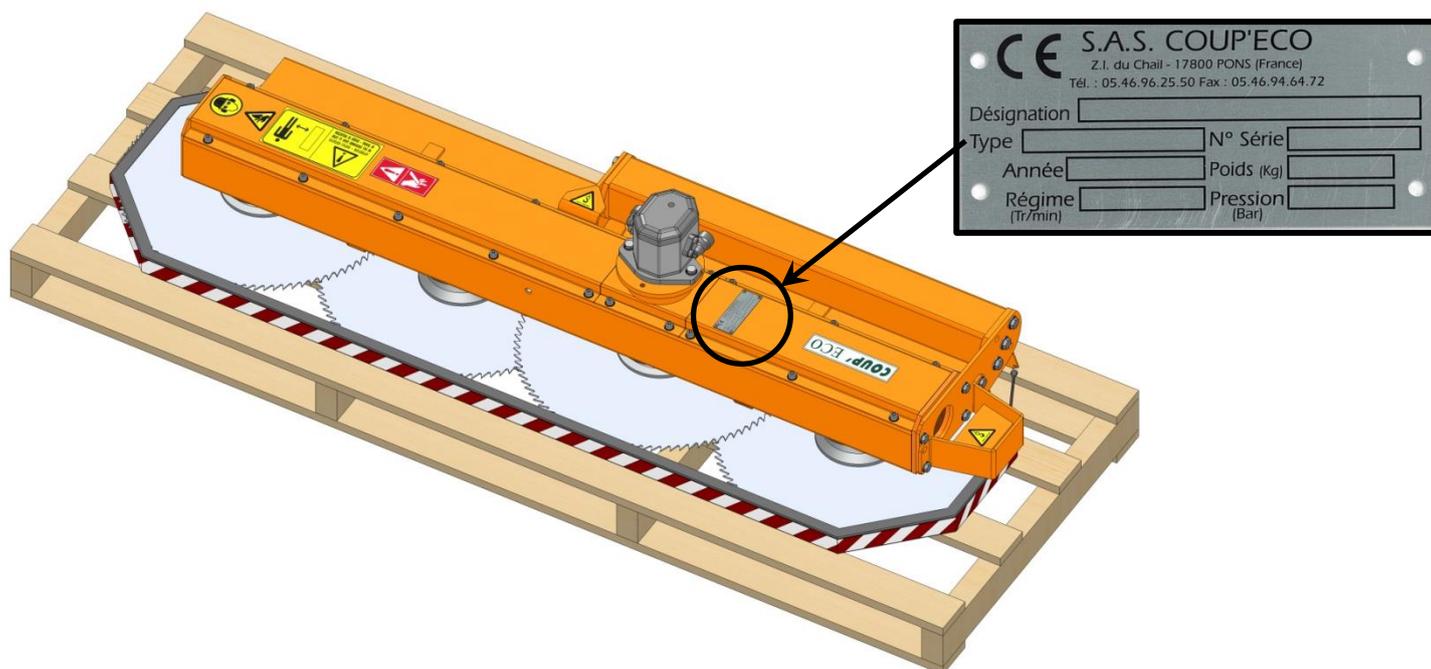


Point d'ancrage pour la manutention.

## V- LOCALISATION DE LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE

Chaque Lamier est marqué d'une plaque signalétique, qui reporte les principales données techniques et d'identification. La plaque est fixée dans une position facile à trouver et à lire.

**La plaque signalétique ne doit jamais être enlevée ni utilisée dans d'autres buts.** En cas de destruction du Lamier, s'assurer qu'elle a bien été détruite pour éviter tout abus possible.



Les informations que vous trouvez sur cette plaque sont :

- Les informations sur le constructeur
- La désignation
- Le type
- Le N° de série
- L'année de fabrication
- Le poids
- Le régime de rotation des éléments de coupe
- La pression maximum d'utilisation

Indiquer systématiquement les données reportées sur la plaque signalétique du constructeur dans les demandes d'assistance et /ou de pièces détachées.

## VI- CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### 6-1/ Consignes de sécurité générale

Suivant les mesures introduites par les articles R4323-55 et R4323-56 du code du travail, la conduite de cette machine est strictement réservée à du personnel formé, nommément désigné.

### 6-2/ Vérification de conformité de l'équipement d'élagage avant chaque mise en route

**Toujours** vérifier que l'équipement soit correctement fixé au porteur

**Toujours** vérifier l'état des éléments de coupe et procéder à leur affûtage ou au remplacement si nécessaire.

**Toujours** vérifier la présence et la fixation des capots et carters de protection.

**Toujours** s'assurer de la lisibilité de tous les pictogrammes de sécurité présents sur la machine, les nettoyer et éventuellement les remplacer si nécessaire.

**Toujours** vérifier l'état des flexibles hydrauliques et s'assurer de l'absence de fuite.

**Toujours** vérifier le bon graissage des composants concernés.

### 6-3/ Inspection préalable de la zone de travail

**Toujours** procéder à une inspection de la zone de travail, pour relever la présence éventuelle de fil de fer, de poteaux métalliques, de grosses pierres, de bouteilles et d'autres objets dangereux. Enlever ces objets avant de commencer le chantier. Relever également les branches cassées ou en mauvais état afin de commencer l'ébranchage par ces dernières.

**Toujours** relever la présence d'obstacles surélevés, en particulier les lignes électriques : dans ce cas déterminer et signaler au chauffeur la catégorie de lignes présentes et rappeler les consignes : **(En France)**

- Pour les lignes de tension inférieure à 50 kV, la distance minimale de travail à respecter est de 3 mètres.

- Pour les lignes de tension supérieure à 50 kV, la distance minimale de travail à respecter est de 5 mètres.

**Voir réglementation locale en vigueur.**

### 6-4/ Caractéristiques du sol sur lequel évolue le porteur

La nature du sol sur lequel évolue le porteur est d'une haute importance concernant la stabilité et la sécurité : sol humide, terre, herbe, feuilles, plaque d'acier, sont à bien prendre en considération surtout lors du travail sur un sol en pente ou en déclivité.



**Il est impératif de respecter les pentes et dévers maxi autorisés, indiqués dans la notice du porteur. Le non respect de cette consigne peut provoquer le renversement du porteur.**

## 6-5/ Consignes générales de travail

**Toujours** éloigner les tierces personnes de la machine pendant les opérations de montage ou de démontage du Lamier sur le porteur. Pendant ces opérations, définir un périmètre de sécurité d'un rayon de 10 mètres autour de la machine pour prévenir de son renversement.

**Toujours** éloigner les personnes de la machine pendant les opérations de taille et créer un périmètre de sécurité d'un rayon de 100 mètres autour de la machine pour prévenir des projections et chutes de branches.

Mettre des panneaux de balisage avec signalisation d'éléments d'élagage travaillant, selon les règles en vigueur pour le balisage de chantiers.

**Toujours** informer le personnel de chantier des zones de sécurité à respecter.

**Toujours** s'assurer que le personnel dédié au ramassage des branches ou autre, soit équipé des protections individuelles de sécurité appropriées et ne soit pas placé dans un périmètre de sécurité inférieur à un rayon 50 mètres autour de l'élément de coupe et de 100 mètres dans l'axe de travail du Lamier (devant et derrière).

**Toujours** s'assurer que le personnel dédié au ramassage des branches respecte et fasse respecter le périmètre de sécurité.

**Toujours** garder le porteur stable pour effectuer la taille.

**Toujours** arrêter la rotation des lames avant toutes manœuvres à réaliser en dehors de la taille : mouvements des bras du porteur, déplacement en marche arrière, positionnement du lamier.

**Toujours** faire appel à une personne à terre pour surveiller les manœuvres, lames à l'arrêt, si la visibilité de l'opérateur est réduite.

**Toujours** adapter sa vitesse d'avance à l'état du terrain sur lequel évolue le porteur.

**Toujours** mettre le carter de protection de lames en place, dès la fin du chantier, ou dès l'arrêt du porteur.

**Toujours** nettoyer l'équipement de taille à la fin de chaque journée de travail : enlever les branches et les feuilles et les accumulations de sciure.

**Toujours** replier l'équipement d'élagage en position transport lors de l'arrêt du Lamier et lors de son déplacement hors du chantier.



**Lors de toute manœuvre en marche arrière, il est impératif d'arrêter la rotation du lamier.**

## 6-6/ Consignes de sécurité sur chantier

Lors du travail avec l'équipement d'élagage, il y a des risques de chutes de branches et de projections de végétaux ou de débris, et ce plus particulièrement en avant et en arrière du Lamier.

Pour éviter ces risques, il est nécessaire d'empêcher toutes personnes de pénétrer dans une zone de sécurité correspondant à un cercle de 100 mètres de rayon autour du porteur.

➤ *Piétons, cyclistes, personnels de chantier :*

- ✓ Pour le personnel de chantier, toujours porter les équipements de protection individuels (casque, gants, lunettes...), la zone de sécurité est réduite à 50 mètres de rayon.
- ✓ En dehors du personnel de chantier, veiller à ce qu'il n'y ait aucune autre personne (piétons, cyclistes...) dans un rayon de 100 mètres autour du porteur.



**Si des personnes se trouvent dans ces zones,  
l'opérateur doit s'arrêter momentanément de travailler,  
le temps que ces personnes sortent de cette zone.**

➤ *Autres véhicules :*

- ✓ Le passage des véhicules est strictement interdit dans la zone de sécurité pendant les opérations de taille.
- ✓ Pendant les phases de manœuvre, veuillez délimiter une zone de circulation se situant à 1,50 mètre de l'extrémité extérieure des roues ou de la tourelle du porteur.



**Si la largeur de la route ne le permet pas, il est impératif que l'opérateur s'arrête lors d'un croisement avec un autre véhicule.**

➤ *Habitations avoisinant le chantier :*

Lorsque des habitations se trouvent dans la zone de sécurité, informer les habitants des opérations de taille et de la nécessité, pour leur sécurité, de ne pas rester sur les balcons ou terrasse, de fermer les fenêtres et les volets et de ne pas sortir de chez eux afin d'éviter tout dommage liés à d'éventuelles projections.

## 6-7/ **Consignes d'entretien**

**Toujours** positionner le porteur et l'équipement d'élagage sur un sol plat et stable dans un environnement dégagé pour effectuer toutes les opérations d'entretien.

**Toujours** s'équiper des protections individuelles pour les opérations d'entretien : Gants, chaussures de sécurité, lunettes de protection

**Toujours** sectionner les alimentations et énergies du porteur et activer le frein de parc avant toute intervention sur l'équipement d'élagage : Arrêt du moteur thermique du porteur.

**Toujours** respecter, en plus des préconisations présentées dans ce manuel, toutes les normes de sécurité de caractère générale.

**Toujours** faire intervenir un technicien spécialisé pour toutes interventions d'entretien autres que celles décrites dans cette notice.

**Toujours** conserver un bon état d'affûtage et d'avoyage des lames. Remplacer une lame dès que vous constatez l'apparition de fissure en fond de dent.

**Toujours** conserver un bon état d'affûtage des couteaux. Remplacer les boulons et écrous de fixation après chaque démontage des couteaux.

**Toujours** vérifier avant chaque utilisation que les boulons et écrous de l'équipement de coupe soient correctement serrés.

**Toujours** respecter scrupuleusement la procédure décrite dans cette notice pour le démontage et le remontage de l'élément coupant (lame ou couteau).

**Toujours** nettoyer entièrement l'équipement de coupe en fin de journée de travail.

**Toujours** remplacer les pièces usées ou défectueuses par des pièces d'origines COUP'ECO.

## 6-8/ Contre-indications

**Ne jamais** permettre à des personnes non accréditées ou non formées d'utiliser cet équipement d'élagage.

**Ne jamais** utiliser cet équipement d'élagage ni le porteur sous l'emprise d'alcool ou de drogues.

**Ne jamais** utiliser la machine par temps de vent fort : maxi : 40 km/h.

**Ne jamais** utiliser l'équipement d'élagage pendant un orage: risque de foudre.

**Ne jamais** utiliser l'équipement d'élagage la nuit, ou si la luminosité ne permet pas à l'opérateur de voir clairement l'outil de coupe.

**Ne jamais** utiliser la machine sans avoir réalisé le balisage du chantier.

**Ne jamais** se tenir sous l'élément de coupe quelque soit sa hauteur.

**Ne jamais** couper de grosses branches avec le lamier lorsque les lames ne sont pas parallèles au sens d'avancement du porteur ou au sens du mouvement de coupe.

**Ne jamais** couper des branches plus grosses que les dimensions préconisées dans ce manuel (*cf. « caractéristiques techniques » page 16*).

**Ne jamais** continuer d'utiliser l'équipement d'élagage lorsqu'un fil de fer ou autre matériau filandreux s'est enroulé autour de celui-ci.

**Ne jamais** utiliser de couteaux qui ne taillent plus. Remplacez-les impérativement **par paire** pour conserver l'équilibrage des plateaux fléaux.

**Ne jamais** utiliser une lame qui ne taille plus.

**Ne jamais** surplomber une zone de circulation sans en avoir interdit l'accès.

**Ne jamais** se déplacer sur la route sans avoir installé le carter de lames.

**Ne jamais** réaliser les opérations d'entretien non décrites dans cette notice.

**Ne jamais** utiliser des pièces de rechange n'étant pas d'origine COUP'ECO.

**Ne jamais** utiliser l'équipement d'élagage comme moyen de levage pour des personnes ou pour des objets.

**Ne jamais** utiliser le sabot du lamier pour pousser les branches coupées.

**Ne jamais** laisser les lames de scie circulaires en rotation pendant les manœuvres avec le porteur sans opération de taille (changement de rue, déplacement en marche arrière, changement de sens du porteur, ...).

## VII- DESCRIPTIF DU MATERIEL

### 7-1/ Appellation des composants principaux

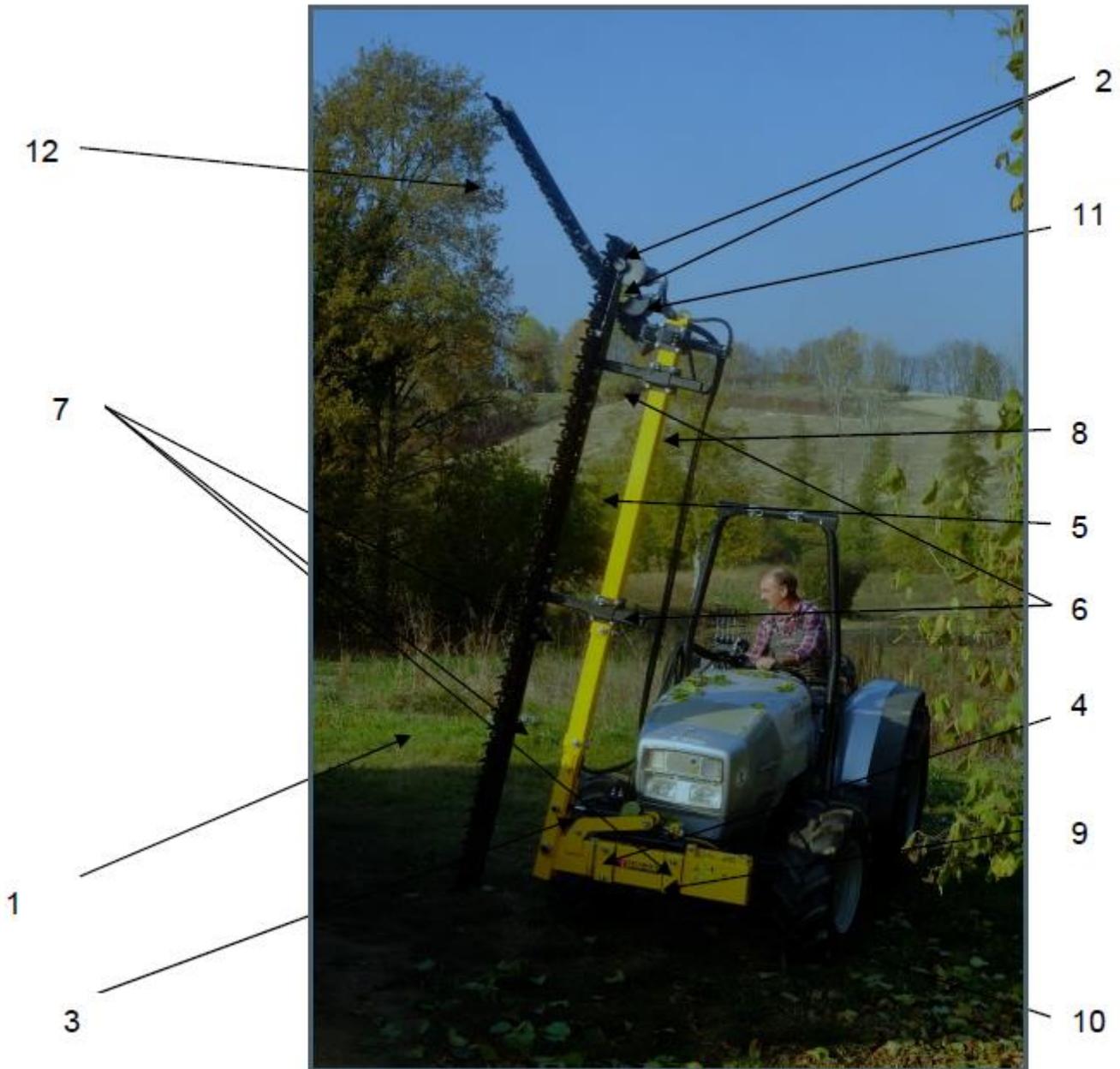


Fig. 1

1	Barre de coupe verticale
2	Moteur hydraulique
3	Inclinaison
4	Télescope horizontal
5	Télescope vertical
6	Tube support réglable
7	Graisseur
8	Tuyaux hydrauliques
9	Étiquette 95004
10	Étiquette 95005
11	Crochet de levage
12	Barre de coupe horizontale



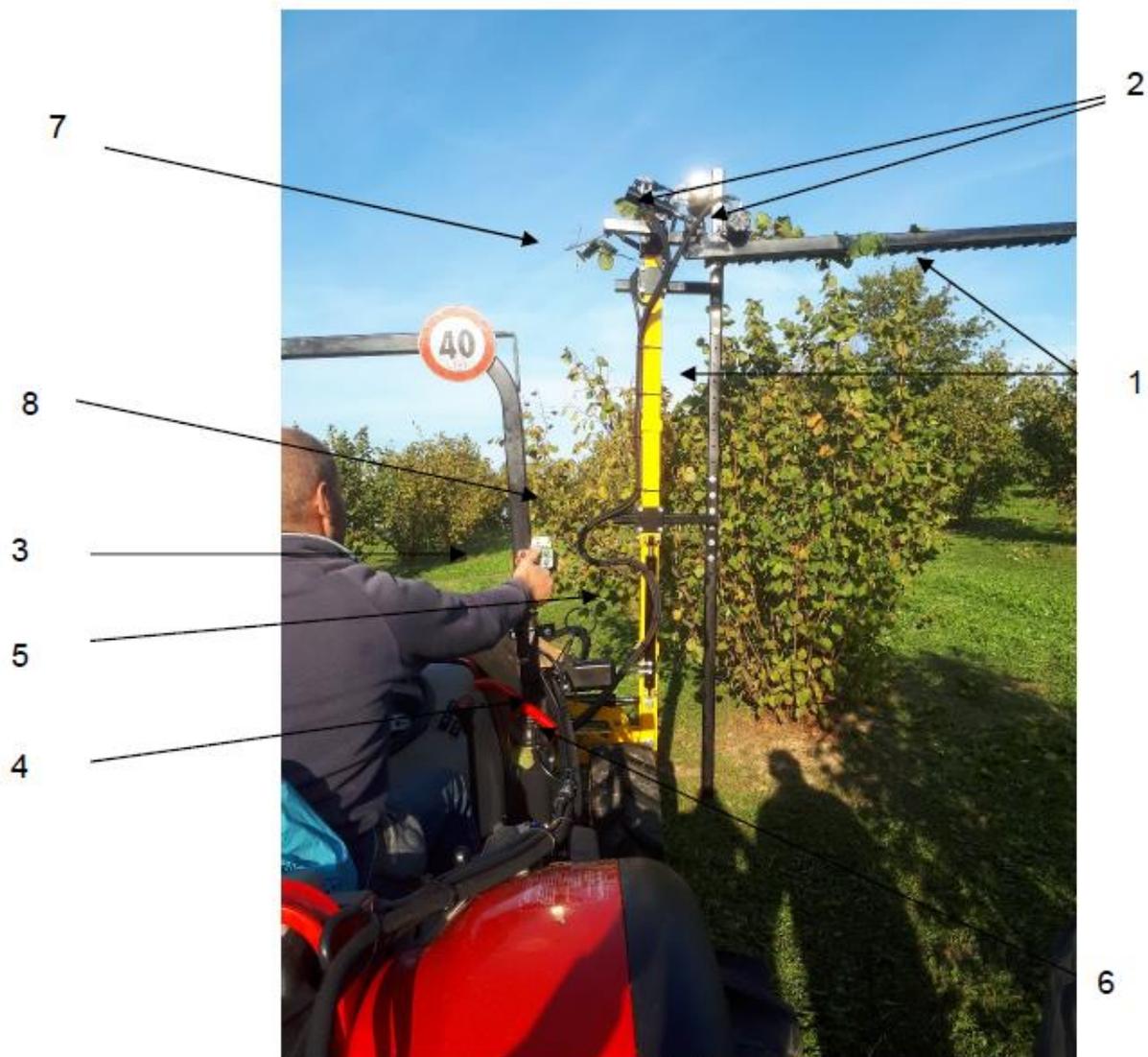


Fig. 2

1	Barres de coupe
2	Moteurs hydrauliques
3	Commande par joystick
4	Vérin de réglage d'inclinaison
5	Vérin de réglage du déplacement vertical
6	Vérin de réglage du déplacement horizontal
7	Ressort à gaz
8	Barres de coupe

## 7-2/ Caractéristiques techniques

La famille des COSMOS 310 se distingue par son système de coupe à dents et lames à mouvement alternatif, reposant sur des dents fixes et une lame intérieure en mouvement alterné, sans besoin de maintien ni d'entretien de la lame. Ces outils sont adaptés à l'entretien des vergers; ils se montent à l'avant d'un tracteur agricole et opèrent sur le côté droit de la rangée. La largeur de coupe utile varie de 1480 mm à 3000 mm selon la barre utilisée.

Les avantages de ce type d'outil résident principalement dans la capacité à obtenir une coupe nette et précise. Tous ces modèles sont équipés d'un module de coupe monté sur un télescope, dont la position peut être ajustée par le conducteur du tracteur grâce à une série de mouvements hydrauliques effectués à l'aide du distributeur hydraulique.

Le modèle COSMOS 310 est doté d'une barre de coupe latérale à droite du tracteur et d'une barre de coupe horizontale supérieure (topping) disponible en option. Le conducteur du tracteur peut effectuer les réglages hydrauliques au moyen d'un distributeur auxiliaire alimenté par le système hydraulique du tracteur. Pour les tracteurs équipés d'une cabine, les commandes électrohydrauliques avec joystick en cabine sont obligatoires.

Fonctionnement hydraulique, moteur orbital 40 cc <sup>3</sup> /tr	
Nombre de moteurs connectés en série	de 1 à 2
Fréquence maximale des lames	4 Hz
Exigence minimale de puissance du tracteur	14,5 KW (CV 20)
Débit minimum du système hydraulique	15 l/min.
Débit maximal du système hydraulique	40 l/min.
Débit recommandé pour le système hydraulique	30 l/min.
P Pression minimale du système hydraulique P	150 bar
Pression maximale du système hydraulique	200 bar
Température de fonctionnement	-15 °C à +80 °C
Viscosité de l'huile	12 - 100 mm <sup>2</sup> /sec
Niveau de filtration	25 -30 m

Poids	233kg
HAUTEUR	3000 mm
LARGEUR	1100 mm
LONGUEUR	640 mm

### 7-3/ **Bruit aérien**

Le bruit aérien émis dans des conditions de travail standard est de 76,5 DbA.

Les valeurs ci-dessus sont données à titre indicatif.  
Elles peuvent varier en fonction de la marque du porteur et du régime thermique nécessaire pour obtenir le débit souhaité.

## VIII- ÉLÉMENTS INCLUS A LA LIVRAISON

L'équipement de taille est livré sur palette avec un carton. Vous devez trouver les éléments suivants :

- La Cosmos 310
- La présente notice d'utilisation et d'entretien
- Le manuel de pièces détachées
- Le certificat de conformité, inclus dans cette notice

## IX- INSTALLATION DE LA COSMOS 310

Le but de ce chapitre est de fournir des informations pour l'installation et la connexion de la Cosmos 310.

Les informations contenues dans ce chapitre sont destinées au personnel technique qualifié concernant le premier raccordement. Les opérations d'utilisation normale et de raccordement peuvent être effectuées par l'opérateur.

Pour l'installation de la Cosmos 310, contactez votre revendeur.

La pression maximale disponible sur le système hydraulique du tracteur doit être d'au moins 150 bar. Le réservoir d'huile doit avoir une capacité minimale dimensionnée par le constructeur du tracteur en fonction des caractéristiques de capacité, mais en aucun cas inférieure à 30 litres.

Opérer selon cette procédure :

1. A l'aide d'un véhicule de levage et de transport adapté (le poids de la machine est précisé dans le paragraphe « caractéristiques »), fixez la machine à tailler au crochet de levage situé sur la partie supérieure de l'ensemble ou placez-la à l'aide d'un chariot élévateur, soulevez-la du sol et transportez-la devant le tracteur avec la plaque de fixation face aux trous de fixation du porte-masse sur le tracteur lui-même.
2. Retirez le support de la machine et mettez-la à l'avant du tracteur, en faisant coïncider ses trous avec ceux du porte-masse du tracteur, insérez les boulons appropriés et serrez complètement. Dans le cas d'un relevage frontal, il suffit d'accrocher la machine avec les axes fournis aux douilles des deux bras et à celles du troisième point supérieur. Dans ce cas, soulevez avec le tracteur et retirez le support de stockage de la machine.
3. Libérez la machine de la fixation du crochet supérieur avec lequel elle a été soulevée ou du chariot élévateur.
4. Faites coïncider les trous de la plaque de fixation avec ceux de la machine, insérez les boulons et serrez à fond. Retirez le trépied de l'ensemble.
5. Le joystick de commande doit être fixé dans une position facilement maniable par l'opérateur. Identifiez quel coupleur du distributeur et l'interrupteur principal du tracteur fournit de l'huile en continu.
6. Engagez le flexible hydraulique du distributeur électrohydraulique sur le raccord correspondant à la conduite de pression, tandis que l'autre tuyau (retour) doit être connecté à l'autre raccord rapide du distributeur - interrupteur principal, ou mieux s'il est disponible à une prise qui renvoie le retour directement dans le réservoir. Verrouillez le levier du distributeur - interrupteur principal en position de retenue ou, dans le cas d'une unité de commande hydraulique, tournez la prise de force.
7. La machine est prête à l'emploi, soulevez la barre de coupe verticale de quelques centimètres.
8. Retirez les protections des lames de coupe. Ils doivent être remis sur les lames chaque fois que la machine n'est pas utilisée ou démontée du tracteur.
9. Lorsque la barre de coupe n'est pas utilisée, relâchez le levier du distributeur - interrupteur principal du vérifier la position et le déplacer en position centrale fermée

## X- TRAVAIL AVEC L'EQUIPEMENT DE COUPE

### 10-1/ Déplacement du porteur avec l'équipement d'élagage

Lors de tous déplacements routiers, le bras porteur et la barre de coupe doivent être repliés. Le carter de protection des lames doit être positionné sur les éléments de coupe.

### 10-2/ Balisage du chantier

Avant de commencer la taille des branches, il est obligatoire de baliser le chantier selon les règles en vigueur, afin d'interdire l'accès à la zone de travail et d'éviter ainsi d'éventuels accidents.

### 10-3/ Inspection de la zone de travail

Avant de commencer la taille des branches :

- Vérifier l'état du sol, et contrôler qu'aucun corps étranger ne se trouve dans la haie ou dans les arbres.
- Relever l'emplacement des poteaux et obstacles.
- Vous assurez de la dimension des branches à couper (diamètre) pour utiliser le bon élément de coupe.

### 10-4/ Rappel des consignes de sécurité au personnel de chantier

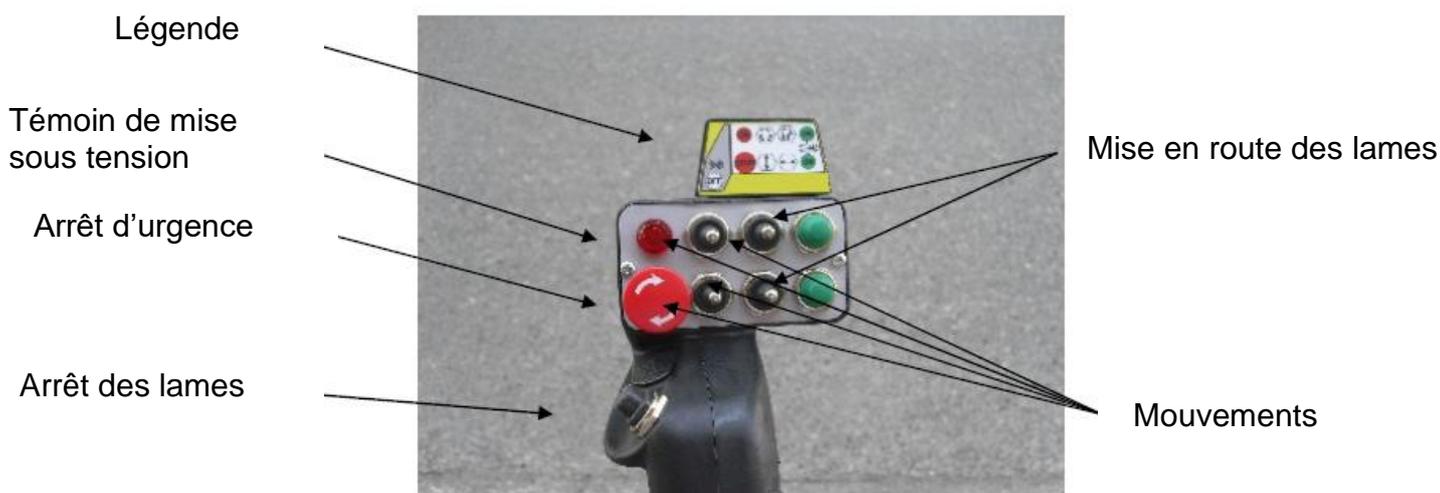
Cf. « consignes de sécurité » :

- Port des EPI
- Respect des distances de sécurité
- Faire respecter le périmètre de sécurité

### 10-5/ Choix de la portée sur le tube support

Dans certains cas particuliers, il peut être avantageux de modifier la portée de la barre de coupe.

### 10-6/ Fonctionnement du boîtier de commande



## 10-7/ Mise en marche de la barre de coupe

- S'assurer, avant la mise en marche de la barre de coupe, que toutes les règles de sécurité sont appliquées et respectées.
- Retirer le carter de protection des lames.
- Vérifier une dernière fois que personne ne se trouve à proximité.
- Mettre en marche le porteur, avec le régime du moteur thermique au ralenti.
- Positionner le porteur et la barre de coupe dans la position souhaitée.
- Mettre en marche la barre de coupe et laisser tourner la transmission et l'huile circuler pendant 5 minutes.
- Avancer lentement dans la zone de travail.

## 10-8/ Travail avec la Cosmos

La tailleuse s'utilise en parcourant les rangs avec les lames en position pour couper les branches dans la zone souhaitée, avec les lames en mouvement, en suivant les vitesses suggérées dans le chapitre "caractéristiques".

Après être entré la rangée souhaitée, le distributeur du tracteur doit être activé (INTERRUPTEUR GÉNÉRAL). Armez le bouton champignon en le soulevant. Le mouvement des bras est piloté par les boutons tandis que le mouvement des éléments de coupe est contrôlé par l'action simultanée des deux boutons verts.

Pour maintenir les caractéristiques de coupe dans le temps, il est nécessaire de vérifier périodiquement l'état des lames, en remplaçant celles usées. Il est recommandé d'effectuer cette opération avec des protections appropriées de prévention des accidents.

## 10-9/ Choix de la vitesse d'avancement au travail

La vitesse d'avancement du porteur pendant l'élagage est fonction de différents paramètres :

- l'état du sol sur lequel évolue le porteur
- la hauteur de travail
- la densité de la végétation à couper
- la grosseur des branches à couper
- l'utilisation des lames de scie ou des plateaux fléaux

Il est nécessaire de choisir une vitesse appropriée à chaque situation.

Nous préconisons une vitesse d'avancement de 0 à 1000 mètres par heures sur les alignements. De plus, dans les terrains accidentés, il est recommandé d'avancer lentement d'une part pour la stabilité du porteur, d'autre part pour que le résultat de la coupe soit à la hauteur de vos attentes.

## XI- DISPOSITIFS DE SECURITE CONTRE LES CHOCS

Pour éviter d'endommager le châssis, le topping est équipée d'un système de sécurité qui permet à la lame de se rétracter vers l'arrière. Un ou deux ressorts à gaz peuvent être montés en fonction de la situation de travail. Si les branches sont suffisamment élastiques, une configuration à ressort unique est recommandée.



## XII- EN FIN DE TRAVAIL



Procédure :

Monter les protections sur les lames.

Moteur arrêté, vérifier que l'huile n'est pas sous pression et que le distributeur - interrupteur principal est en position point mort.

Débrancher les tuyaux de connexion du distributeur - interrupteur principal, débrancher l'unité de commande, dévisser les écrous de fixation à la plaque de connexion après avoir sécurisé la machine avec un équipement de levage et de transport adéquat.

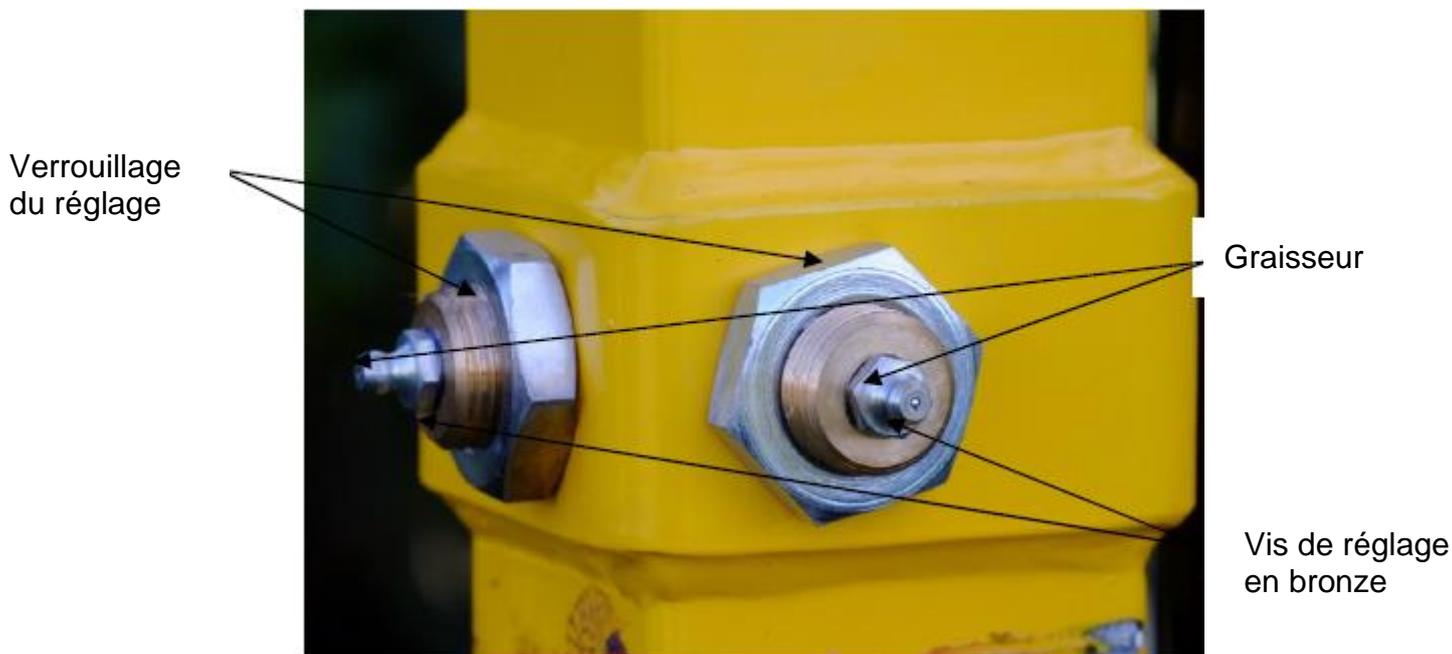
Retirez la Cosmos et la plaque de fixation au tracteur. Rangez-le à l'aide du support fourni.

### XIII- ENTRETIEN ET REGLAGES

#### 13-1/ Graissage

La Cosmos est équipée avec les points de graissage suivant :

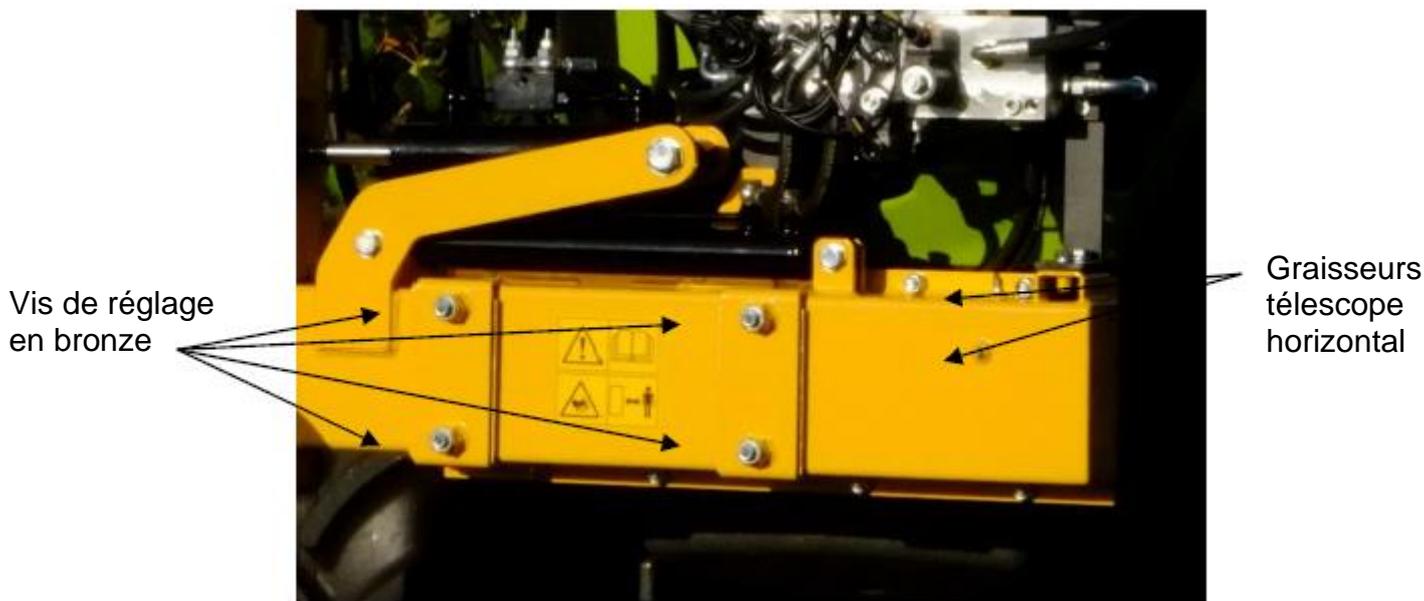
- Sur le groupe vertical se trouvent des régleurs en bronze conçus pour amener de la graisse lubrifiante à l'intérieur du groupe coulissant vertical afin d'éliminer le jeu excessif.



Prévoir périodiquement un graissage à l'aide des graisseurs appropriés.

Dans le cas où les parties internes et externes des télescopes auraient du jeu, il est nécessaire de rétablir le serrage correct des vis en bronze.

Il doit être réalisé en dévissant légèrement les contre-écrous des vis de réglage et en les vissant grâce l'hexagone des graisseurs avec un couple de 4 Nm, puis en procédant au blocage des contre-écrous.



Sur la coulisse horizontale se trouvent deux graisseurs.

Il existe également quatre vis de réglage pour régler le jeu du groupe coulissant horizontal. Pour corriger un jeu excessif, les contre-écrous doivent être desserrés et les vis de réglage du jeu vissées avec un couple de serrage de 8 Nm.



Un graisseur est présent sur le joint de rotation de la barre de coupe du haut.

### 13-2/ Serrage des vis classe 8.8

– Vis M10.....	5,3 daN.m
– Vis M12.....	9,2 daN.m
– Vis M14.....	15 daN.m
– Vis M16.....	24 daN.m
– Vis 1/2" (vis de couteaux).....	11 daN.m
– Écrou M30x150 (écrou de poulies).....	60 daN.m
– Écrou de serrage des lames/plateaux .....	60 daN.m

## 13-3/ Entretien

- Toutes manipulations des lames doivent être effectuées avec des gants et l'opérateur doit être équipé de chaussures de sécurité.



### APRÈS LES 2 PREMIÈRES HEURES DE TRAVAIL

Vérifier le serrage des écrous, raccords, tuyaux et colliers.

### APRÈS TOUTES LES 8 HEURES DE TRAVAIL

Graisser les parties coulissantes et les graisseurs.

Vérifiez qu'il n'y a pas de fuite d'huile dans les connexions hydrauliques. Remplacez immédiatement les flexibles hydrauliques qui présentent des fissures ou des dommages. Dans tous les cas, remplacez tous les quatre ans tous les tuyaux en caoutchouc par des pièces de rechange d'origine.

### ATTENTION :

L'huile pour circuits hydrauliques est particulièrement nocive.

Ne le jetez pas dans la nature et respectez scrupuleusement la réglementation en vigueur.

Une fois par an, il est conseillé de vérifier l'état de la tringlerie qui entraîne les lames.

## XIV- ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La Cosmos contient des composants polluants pour l'environnement.

Si la machine doit être mise au rebut, récupérer l'huile du circuit hydraulique et la remettre à un centre de traitement et d'élimination agréé. Le reste de la machine peut être éliminé comme ferraille spéciale (ferraille).

## XV- CONDITIONS DE GARANTIE

- La durée de la garantie assurée par COUP'ECO est de **1 (un) an** à partir de la date de mise à disposition dans nos locaux. Elle ne s'applique que sur les vices de fabrication, de manière dûment constatée par nos soins et ne nous engage qu'à l'envoi des pièces reconnues défectueuses (à l'exclusion de toute main d'œuvre), ceci sans aucune indemnité consécutive à l'immobilisation éventuelle de la machine.
- Les ensembles ou sous ensembles défectueux devront être retournés au service après-vente dans un délai de 8 jours suivant l'incident, accompagné d'une demande de garantie :

- Les 

<b>Complets et non démontés pour une demande d'ECHANGE STANDARD</b>
---

 coûts 

<b>Complets et non démontés pour une demande de GARANTIE</b>
--

 de

transport et d'emballage des pièces défectueuses, ainsi que des pièces neuves prises en garantie, seront à l'entière charge de l'acheteur.

- La réparation ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger celle-ci.
- Toute pièce défectueuse et remplacée par une pièce neuve en garantie, restera la propriété de COUP'ECO.
- Le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour tout préjudice subi tel que :
  - accidents aux personnes,
  - dommages à des biens distincts de l'objet du contrat.
- La garantie ne s'applique pas aux pièces d'usure courante telles que les lames, les courroies, les couteaux, les flexibles... ainsi qu'aux pièces détériorées par accident ou à la suite d'un mauvais entretien ou du non-respect des consignes d'utilisation du matériel.
- La garantie cesse :
  - lorsque des changements ou réparations sont exécutés par des tiers ou l'acheteur lui-même, sans le consentement écrit du vendeur,
  - lorsque les pièces montées par le constructeur sont remplacées par des pièces d'une autre origine,
  - lorsque les appareils sont modifiés ou transformés d'une manière quelconque et par qui que ce soit.
- Nous nous réservons le droit d'apporter à nos modèles toutes modifications jugées utiles, sans être dans l'obligation d'effectuer ces modifications sur les appareils déjà livrés.
- En cas de contestation relative à la fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de SAINTES est seul compétent, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.
- De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980.





**COUP'ECO S.A.S.  
Z.I. du Chail  
17800 PONS  
FRANCE**

**Tél. +33 (0)5.46.96.25.50  
[coupeco@coupeco.com](mailto:coupeco@coupeco.com)**

**S.A.S. au capital de 100 000 €  
R.C.S. SAINTES B 401 895 883  
SIRET 401 895 883 00023  
Code A.P.E. 285 D**

**[www.coupeco.com](http://www.coupeco.com)**